

ON VIDANGE VOS INSTALLATIONS SEPTIQUES

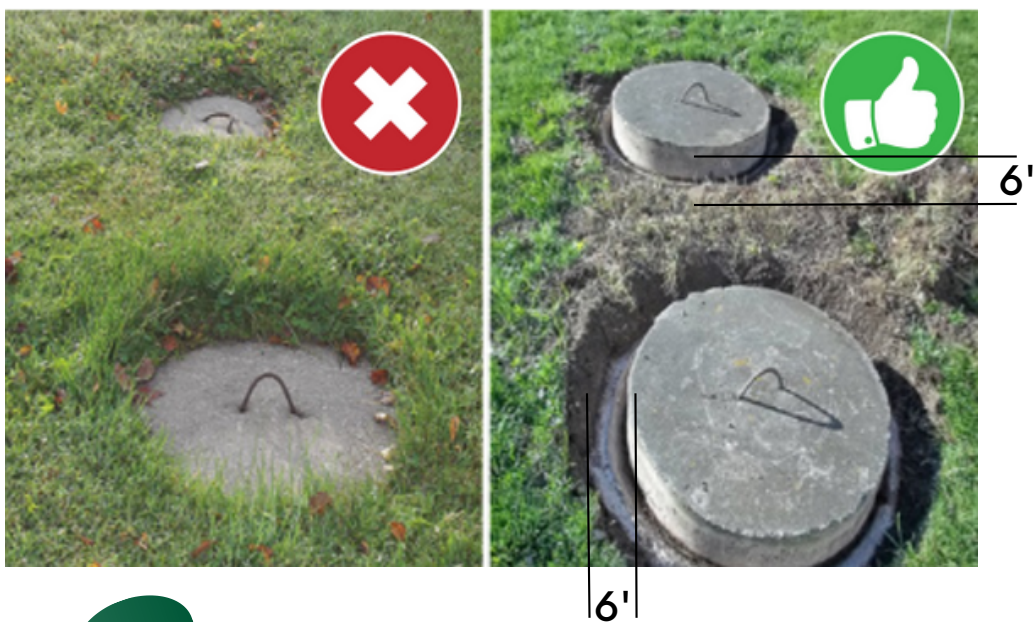
ENTRE LE 15 AVRIL ET LE 15 NOVEMBRE, À LA DATE FIXÉE POUR LA VIDANGE. IL FAUT :



Localiser le couvercle

Assurer l'accessibilité au couvercle

Dégager le pourtour du couvercle



AVANTAGES

- Respect des lois et des règlements
- Réduction des risques de contamination des eaux souterraines et de surface
- Valorisation des boues dans un lieu autorisé, notamment en compost
- Réduction des risques de colmatage du champ d'épuration et prolongation de sa durée de vie
- Service de vidange régulier et uniformisé à un coût abordable
- Réduction des risques de déversements illicites dans l'environnement.

**EN TOUT TEMPS,
CHAQUE PROPRIÉTAIRE
DOIT MAINTENIR SON
DOSSIER À JOUR À LA
RÉGIE**

**POUR PLUS
D'INFORMATIONS :**
WWW.RIAM.QUEBEC
450 774-2350

